



# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du Mardi 28 juin 2016*

L'an deux mille seize, le 28 juin 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 22 juin 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

#### **Absents/excusés :**

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

#### **Suppléants présents :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

RECU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 7 JUL. 2016

### **21/2016 - PAPI COMPLET - ENGAGEMENT DU SYMVAHEM DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INSCRITES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE**

M. Bouffart expose au conseil syndical que le pôle métropolitain Côte d'Opale (PMCO) est chargé depuis 2014 de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les inondations à l'échelle du SAGE du Delta de l'Aa, dans le cadre de la démarche « PAPI » initiée par l'Etat.

Il rappelle que ce PAPI dit d'intention a pour objectif de dresser la liste des actions à mener pour limiter les effets des inondations dans le cadre d'un dossier dit PAPI complet en assurant leur cohérence à l'échelle d'un vaste territoire sur la période 2017-2022. Aussi, en raison de la diversité et de l'importance des enjeux, il a été décidé initialement de scinder la démarche en plusieurs volets conduisant à plusieurs lots d'études dont le lot n°4 dédiée à la Hem et attribué au cabinet ISL.

Déjà doté de plusieurs études en matière de lutte contre les inondations, le principal intérêt de cette démarche collective pour le SYMVAHEM réside dans la mobilisation des financeurs dont l'Etat aux côtés des partenaires habituels, Europe, Agence de l'Eau et collectivités territoriales. Ainsi, dans le meilleur des cas, il ne restera que 20% du financement à la charge des maîtres d'ouvrage. En ce qui concerne le SYMVAHEM, la réalisation de zones d'expansion de crues (ZEC) s'inscrivant dans l'axe « ralentissement dynamique des écoulements » du PAPI doit bénéficier de 80% de financement.

Aussi, afin d'être labellisé avant cette fin d'année, M. Bouffart indique que le dossier PAPI d'intention doit être finalisé pour le 30 juin 2016 et contenir les engagements de chacun des partenaires à poursuivre la démarche et à soutenir financièrement les actions les concernant. C'est pourquoi le SYMVAHEM, sollicité par le PMCO, a souhaité organiser un temps d'échanges avec les représentants des EPCI membres pour connaître leur positionnement. Cette réunion s'est tenue le vendredi 10 juin 2016 en mairie d'Audrehem, réunion au cours de laquelle les élus et techniciens présents ont pu prendre connaissance des projets envisagés et exprimer leur avis.

Le montant des travaux pour réaliser ces ZEC est estimé à 2 930 000 euros HT financés à 80% soit un reste à charge pour le syndicat de 586 000 euros, montant à répartir entre les EPCI financeurs selon la clé de répartition utilisée pour les cotisations.

De plus, M. Bouffart indique que l'acquisition foncière doit aussi être considérée. L'emprise sur 52 hectares représente un coût d'acquisition de 770 000 euros (indemnités d'éviction pour les exploitants comprise).

Par ailleurs, considérant le volume financier des travaux à réaliser et des indemnités à verser, il sera nécessaire à la fois de planifier les travaux sur la durée du PAPI complet (2017-2022) et d'anticiper la montée en charge financière pour permettre au syndicat de faire face à cet investissement important alors qu'il est par ailleurs déjà fortement sollicité pour d'autres actions.

En amont de la prise de décision, les élus ont eu des informations sur le concept de ZEC.

Compte tenu de ces éléments, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'engagement du SYMVAHEM dans la démarche de mise en œuvre des actions inscrites au dossier de PAPI complet 2017-2022 du SAGE du Delta de l'Aa et d'autoriser le Président à signer tout document en réponse à la sollicitation du PMCO.

Ainsi, la délibération prise à cet effet sera versée au dossier du PAPI d'intention déposé pour le 30 juin 2016.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le - 5 JUIL. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART

REQU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
- 7 JUIL. 2016